

**AVIS AU PUBLIC**

**Commune de RIBECOURT-DRESLINCOURT**

Par arrêté préfectoral du 29 janvier 2019, le Préfet de l'Oise a ordonné une enquête publique, préalable à la demande d'autorisation au titre des articles L. 181-1 à L. 181-3 du code de l'environnement présentée par le SIAEP de la Belle Anne concernant l'exploitation d'un captage d'eau potable sur la commune de RIBECOURT-DRESLINCOURT.

L'enquête se déroulera dans la mairie de RIBECOURT-DRESLINCOURT, aux heures normales d'ouverture, du lundi 18 février au mercredi 20 mars 2019 inclus.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier, formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur titulaire désigné :

Mairie de RIBECOURT DRESLINCOURT  
commissaire-enquêteur – Monsieur Jackie TRANCART  
L'exploitation du captage d'eau potable F2  
à RIBECOURT-DRESLINCOURT  
place de la République  
60170 RIBECOURT-DRESLINCOURT  
ou par mail :  
[foragef3ribecourt@orange.fr](mailto:foragef3ribecourt@orange.fr)

Monsieur Jackie TRANCART tiendra une permanence en :

Mairie de RIBECOURT-DRESLINCOURT :

- le lundi 18 février 2019 de 9H00 à 11H00
- le samedi 2 mars 2019 de 9H00 à 11H00
- le mercredi 20 mars 2019 de 15H30 à 17H30.

**Le responsable de la cellule Police de l'Eau**

  
**THOMAS VILLIER**